

Coup de force au Tribunal administratif de Montpellier - remise en cause de la liberté de manifester : une atteinte grave à un droit fondamental dans l'Hérault.

Les organisations signataires expriment leur profonde inquiétude face à la remise en cause du droit fondamental de manifester, imposée conjointement par le Préfet de l'Hérault et le Tribunal administratif de Montpellier, suite à une procédure entachée d'un manque flagrant d'impartialité et de pressions politiques.

Nous souhaitons rappeler les faits suivants, d'une gravité exceptionnelle :

- Le 27 août, suite à une attaque contre une synagogue, le Préfet de l'Hérault a participé à un rassemblement aux côtés d'élus politiques, y compris ceux d'extrême droite à Montpellier. Il y a exprimé sa volonté d'interdire les manifestations dénonçant les violences en Palestine.
- Le 29 août, le Préfet de l'Hérault a pris un arrêté interdisant deux mobilisations prévues à Montpellier et Béziers les 30 et 31 août, organisées par BDS (Boycott Désinvestissement Sanction) en collaboration avec d'autres organisations, dont l'AFPS (Association France Palestine Solidarité) et LP (Libre Pensée).
- La LP et la LDH (Ligue des Droits de l'Homme) nationale ont déposé un référé liberté contre cet arrêté. L'audience a été fixée au 30 août à 15h30 au tribunal administratif de Montpellier.
- Une heure avant l'audience, la Libre Pensée a été informée de l'intervention de trois cabinets d'avocats soutenant l'arrêté préfectoral, représentant l'OJE (Organisation Juive Européenne), le CRIF (Conseil Représentatif des Institutions Juives de France), et ASF (Avocats sans Frontières).
- Lors de l'audience, malgré l'absence de rassemblement organisé par la Libre Pensée et la LDH, la salle d'audience était remplie de personnes, parmi lesquelles se trouvait le Préfet, toutes manifestant une hostilité évidente aux organisations requérantes.
- L'audience a été marquée par de nombreux incidents : les représentantes de la Libre Pensée et de la LDH ont été très vite interrompues et pressées d'achever leurs interventions par le président du tribunal, à tel point que les avocats de la partie adverse ont pris position pour que l'avocate de la LDH puisse finir. La représentante de la LDH a été interrompue par des membres du public, sans que le président rétablisse l'ordre, malgré les demandes répétées de la LDH.
- Dans sa décision, le juge a rejeté les recours de la LP et de la LDH, arguant que les manifestations avaient pour objet de « soutenir, de manière directe ou indirecte, le Hamas », une affirmation sans fondement sérieux.
- 16 manifestants, qui ont tenté de faire valoir leur droit de manifester en se rendant à l'étape du relais « Drapeau de la libération » en soutien au Peuple Palestinien, à La Paillade ce vendredi 30 août, ont été verbalisés, et l'un des déclarants menacés de poursuites ;

Ces faits, d'une gravité inédite, représentent une atteinte directe à la démocratie et au droit à une justice équitable et impartiale. La liberté d'expression et le droit de manifester ne peuvent être bafoués de manière arbitraire pour des raisons politiques.

Nous tiendrons une conférence de presse publique le mardi 3 septembre 2024 à 18h devant la Préfecture de Montpellier, afin de défendre le rétablissement de la liberté de manifester.

Nous appelons toutes les organisations, syndicats, partis politiques, associations, ainsi que les élus, à se joindre à nous pour défendre ce droit fondamental, fruit d'un long combat contre l'arbitraire et les régimes autoritaires du passé.

Une mobilisation nationale est nécessaire pour on soutenir cette action en faveur des libertés. Nous invitons toutes les organisations nationales et locales à participer à cette conférence de presse et à soutenir notre combat.

NB : Des documents relatifs à cette affaire seront à la disposition de la presse mardi.

Premiers signataires :

- Blouses Blanches pour Gaza
- BDS France - Urgence Palestine Montpellier
- Comité BDS Ganges
- CMM Collectif des musulmans de Montpellier
- UJFP Union Juive Française pour la Paix
- CCIPPP 34 Campagne Civile Internationale pour la Protection du Peuple Palestinien
- Libre Pensée 34
- Libre Pensée Saint Pons de Thomières
- Association France Palestine Solidarité 34
- La Carmagnole (Montpellier)
- APLR (Association des Palestiniens Languedoc-Roussillon)
- CSPK (comité de soutien au peuple kanak)
- Wheels of justice (les roues de la Justice) les cyclistes NePalestine Montpellier
- EVEIL
- CD3M (comité pour la dignité des Musulmans de Montpellier et Métropole)
- Collectif Cévennes Palestine solidarité
- Attac Saint Pons de Thomières
- Attac Montpellier
- Le mouvement de la Paix Montpellier
- MRAP (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples)
- Jeune Garde Montpellier
- Gilets Jaunes Saint Pons de Thomières
- LDH - Section de Montpellier
- CNT34
- SNUDI FO 34
- Gauche Écosocialiste 34
- NPA l'anticapitaliste 34
- Parti Ouvrier Indépendant 34
- La France Insoumise 34
- Les Jeunes Insoumis.es de Béziers
- Les insoumis du biterrois
- La France Insoumise Saint Pons de Thomières
- Le Parti Communiste Français
- EELV/Les Ecologistes Montpellier
- EELV/les Écologistes Mosson
- Parti de Gauche 34
- Union Communiste Libertaire
- Ligue de la jeunesse révolutionnaire (LJR)
- Ensemble! 34 Mouvement pour une alternative de gauche écologiste et solidaire
- NPA Béziers

